REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le dimanche 30 septembre 2018, à 9 heures 30, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Etaient présents : MM. SANS Stéphane 1er adjoint, RENALIER Jean 2ème adjoint, Mmes PACHERE

Christine, DEMIGUEL Véronique, MM. MACHADO Antoine, PEREZ Patrick.

Étaient absents excusés: MM. GRAND Christian, Mme DAVID Isabelle.

Etait absent : M. CORDIER André.

Mme Christine PACHERE a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) Approbation avant-projet rénovation éclairage public présenté par le SDEHG (délib)

Monsieur le Maire présente au Conseil l'Avant-Projet Sommaire proposé par le SDEHG relatif à la dernière tranche de travaux concernant la rénovation de l'éclairage public. Cet APS consiste globalement au changement des 21 dernières lampes de la commune et à leur remplacement par des lanternes de puissance 36 Watt avec abaissement de 50 % pendant 6h00. Ce chantier permettra à la commune de voir l'ensemble de son éclairage public entièrement rénové. Les économies attendues au niveau de la consommation seront de l'ordre de 70 %.

Le montant total des travaux s'élèvera à 18 021 € dont 3 650 € resteront à la charge de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le projet présenté et son montant à charge pour la commune et décide de couvrir ce montant sur ses fonds propres.

2) Approbation modification statuts du SICASMIR permettant l'application de la procédure de représentation-substitution des communes de l'ancienne Communauté des Communes de Saint-Martory au profit de la Communauté des Communes CAGIRE GARONNE (délib)

Suite à la délibération de la Communauté des Communes de Saint-Martory du 21 décembre 2016 et en application de la loi NOTRE, le SICASMIR est dans l'obligation de modifier ses statuts pour permettre l'application de la procédure de représentation-substitution au profit de la Communauté des Communes CAGIRE-GARONNE-SALAT qui est venue englober les communes concernées.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la modification statutaire telle qu'elle a été votée en Comité Syndical du 13 avril 2018 et d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

3) Approbation modification statuts de la Communauté des Communes PYRENEES HAUT-GARONNAISES définissant les compétences supplémentaires conservées ou restituées aux communes (délib)

Suite à la séance du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes PYRENEES HAUT-GARONNAISES du 24 septembre 2018 établissant la liste des compétences supplémentaires qu'exercera la Communauté à compter du 31 décembre 2018, il convient maintenant de faire délibérer chaque commune adhérente sur ces compétences et sur les nouveaux statuts de la Communauté en découlant.

Les compétences supplémentaires exercées dorénavant par la Communauté des Communes PYRENEES HAUT-GARONNAISES seront:

Coopération

- création d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière
- Participation à une réflexion commune et réalisation de projets communs d'intérêt général avec des organisations nationales ou internationales ayant des intérêts communs à la CCPHG
- Animation du réseau de partenaires nationaux et internationaux présents sur le territoire intercommunal et représentation du territoire auprès de ces partenaires, notamment dans les négociations internationales dans l'intérêt de renforcer les relations économiques, culturelles et touristiques
- Gestion, entretien, aménagement et développement des stations de ski du Mourtis de Superbagnères et de Bourg d'Oueil
- Assainissement non collectif
- Action culturelle Favoriser la création et la diffusion artistique par le soutien aux opérateurs culturels, organisateurs d'évènements qui dépassent le cadre communal et intéressent les populations des communes membres
- Mise en place des programmes incitatifs de valorisation du petit patrimoine local public dit vernaculaire, correspondant aux critères définis par la charte intercommunale du patrimoine en faveur du développement touristique
- Adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la procédure décrite à l'article L5211-17 du CGCT

Communications électroniques

- Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment
- Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique...)
- Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :
- Mise à disposition de fourreaux,
- Location de fibre optique noire,
- Hébergement d'équipements d'opérateurs,
- Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès internet,
- Accès et collecte à très haut débit (fibre optique),
- Fournitures de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée
- Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires, agréées par l'ARS
- Soutien aux associations du territoire dans le domaine éducatif, de l'animation, du sport, de la jeunesse, de l'humanitaire dont l'impact dépasse le cadre communal en intervenant sur plusieurs communes membres
- Soutien aux manifestations, dans le domaine éducatif, de l'animation, du sport, de la jeunesse, de l'humanitaire dont l'impact dépasse le cadre communal se déroulant sur tout le territoire et plusieurs communes membres
- Organisation et gestion d'un service intercommunal de pompes funèbres.

Prestations de services

- Mise en place de services communs à l'attention des communes membres pour les prestations suivantes :
 - la location de bennes aux communes et aux particuliers
 - le prêt et l'installation de matériels : chapiteaux, estrade, scène mobile, échafaudages
 - l'impression de documents
 - l'achat mutualisé de fournitures
- Mise en place d'un service commun de secrétariat intercommunal permanent au sens de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales pour 26 communes

- Adhésion à un syndicat mixte

Par dérogation aux dispositions de l'article L.5214-27 du CGCT, l'adhésion à un syndicat mixte est décidée par simple délibération du conseil communautaire.

- La communauté de communes peut intervenir comme mandataire pour le compte d'une commune membre pour des opérations d'investissement relatives à des travaux non communautaires (opérations pour compte de tiers)

Certaines compétences seront par contre restituées aux Communes et l'une d'entre elle concerne particulièrement notre commune:

- Gestion des relais de télévision

- Gérer les trois stations ré-émettrices situées au Barry, à Boucou et à Malvezie et autres re lais de télévision situés sur le territoire intercommunal
- Etudier toutes les possibilités d'améliorer la réception de l'ensemble des chaînes de télévision françaises ;
- Permettre l'accès, sur l'ensemble du territoire des trois communes membres de l'ex-SIVU des 7 Molles (Génos, Malvezie, Sauveterre de Comminges), à toutes les techniques d'information et de communication et en particulier aux réseaux de téléphonie mobile et à l'internet haut débit.
- Elaboration et suivi d'un schéma agricole cantonal en compatibilité avec le plan de gestion de l'espace
- Elaboration et suivi d'un plan de gestion de l'espace, d'une charte paysagère et création d'un système d'information géographique
- Réflexion et études sur la mise en place d'une filière bois énergie
- Elaboration d'un agenda 21
- Favoriser et mettre en place des programmes d'insertion
- Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)
- Crédits pédagogiques. Ces crédits comprennent les fournitures scolaires, les activités éducatives, les transports relatifs aux activités éducatives et la rémunération des intervenants extérieurs participant aux activités pédagogiques;
- Coûts annuels des salaires et frais afférents aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ou agents accomplissant les fonctions d'ATSEM
 - Prestations de services de type: travaux divers dans les communes (entretien de la voirie, des bâtiments communaux, entretien des espaces verts, élagage d'arbres, déneigement, transport de matériaux et matériels ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la modification statutaire de la Communauté des Communes PYRENEES HAUT-GARONNAISES fixant les compétences supplémentaires exercées. Monsieur le Maire se chargera d'explorer le devenir de l'antenne-relais de MALVEZIE.

4) Maintien et défense du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

MM. SANS, RENALIER et SARRAUTE exposent un compte-rendu de la dernière réunion de l'Association des Maires ruraux de la Haute-Garonne où a été présenté un projet de réforme territoriale qui serait appliqué sur 5 départements disposant d'une métropole de stature nationale (Lille, Bordeaux, Nantes, Nice et Toulouse).

Ce projet se traduirait, sur le modèle dit « lyonnais » déjà mis en œuvre, à un transfert de l'ensemble des compétences départementales et des moyens qui leur sont liées à la Métropole chez nous toulousaine. Sous couvert de simplification administrative, cette réforme interroge et inquiète pourtant de nombreux élus notamment ruraux.

En effet, elle pourrait se traduire par une scission de notre département en deux entités administratives: Toulouse et sa métropole où continueront à s'accumuler richesses, équipements et emplois, et un département résiduel constitué des territoires périphériques, périurbains, ruraux et montagnards. De plus, la politique d'équilibre et de répartition menée jusqu'ici par le Conseil

Départemental et dont nous sommes en tant que ruraux les bénéficiaires, risquerait de se trouver largement amputée de ses moyens.

Après discussion, en espérant obtenir dans les jours prochains de plus amples renseignements, le Conseil décide d'attendre le prochain Conseil Municipal pour statuer par délibération sur ce projet.

5) Atelier Municipal

Pour ce dossier d'un montant estimé à 85 807 €, la Municipalité a sollicité l'aide de l'Etat par le biais de la DETR (40% obtenus), du Conseil Départemental au titre du contrat de Territoire (10 % demandés) et enfin cet été du Conseil Régional.

Le concours du Conseil Régional est assujettie à l'utilisation pour la construction de bois issus de filières locales. Cette condition rend, pour des raisons juridiques de libre concurrence, la rédaction du cahier des charges délicate. Après concertation avec le Pays COMMINGES-PYRENEES, il a donc été décidé, afin de garantir l'origine des bois de la construction, de recourir à la rédaction de deux marchés successifs : un premier marché concernera la fourniture des bois de la construction, un deuxième marché correspondra aux travaux proprement dits. La mise en place de ces deux marchés va entraîner quelques retards sur le chantier.

Le lancement du premier marché nécessitant l'établissement de débits précis de bois, M. le Maire présente au Conseil le devis du bureau d'études I3C d'un montant de 395,86 € HT . Le conseil approuve ce devis.

En attendant, la Municipalité va devoir procéder à l'abattage des bouleaux et du marronnier gênant l'implantation du bâtiment. Monsieur le Maire présente un devis de M. ALLEMANE pour l'abattage du marronnier d'un montant de 600 € HT. Le conseil approuve ce devis.

6) Eglise

La Municipalité vient de récupérer le 19 septembre le Christ en croix et de la statuette de Saint-Julien qui avaient été confiés à l'Atelier PARROT pour des travaux de restauration pour un montant global de 4 140 € HT auxquels se rajouteront 200 € supplémentaires pour le support de la statuette. Un avenant à la convention avec la Fondation du Patrimoine devrait normalement permettre de financer en très grande partie ces travaux en utilisant le solde financier de l'opération du Retable.

Afin de limiter les problèmes dus aux remontées d'humidité sur le bâtiment, un devis sera prochainement demandé à une entreprise de maçonnerie pour la reprise des murs intérieurs à la chaux. Un devis sera aussi demandé à un artisan menuisier pour la restauration du meuble en bois de la sacristie en très mauvais état.

L'ensemble de ces devis seront présentés à Mme DE CHALUP, Conservatrice Départementale, afin qu'elle nous aide à explorer les possibilités d'aides publiques.

Une réception devrait être organisée au printemps 2019 afin de célébrer le retour de l'ensemble des objets sacrés dans l'Eglise. La population, les donateurs particuliers ou publics y seront conviés.

7) **QUESTIONS DIVERSES**

Déchets verts

Au mois de février, Monsieur le Préfet a rappelé par courrier l'interdiction d'incinération des déchets. Cette interdiction concerne l'ensemble des déchets y compris les déchets verts coupés ou sur pieds. Tout non-respect de ces dispositions réglementaires étant passible d'une contravention d'un montant de 450 €, une information sera prochainement distribuée à la population.

Le problème des déchets verts restant entier pour nos habitants, pour beaucoup dans l'impossibilité de se déplacer en déchetterie, la Municipalité envisagerait l'achat d'un terrain sur lequel pourrait être aménagée une petite aire de compostage qui permettrait à la Commune et aux particuliers de déposer leurs déchets de taille ou de tonte.

Dés cet automne, à l'occasion de l'abattage du marronnier de la Salle des Fêtes, les personnes intéressées pourront bénéficier des services du broyeur du SIVOM , loué par la Commune, et récupérer après avoir éliminé leurs branchages, leur broyat. Les dates seront prochainement données à la population.

• Réserve INCENDIE

De nouveaux contacts vont être pris avec le Centre de Secours de SAINT-GAUDENS au sujet du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie. Suivant l'avancement de notre dossier, la Municipalité envisagera ou non son traitement pour 2019.

• Bilan travaux animations été

L'été a permis de réaliser plusieurs travaux en régie grâce au bénévolat de plusieurs conseillers et habitants et au travail de notre employé municipal. L'aménagement de l'appenti de la Salle des Fêtes a ainsi été pratiquement terminé grâce à l'aide notamment de M. Julien TOUZAN.

Une terrasse en bois a été aussi aménagée au dessus du système d'assainissement des appartements de l'école.

Trois camions de gravier ont été aussi étalés sur les chemins du Col des Ares (au niveau de Peyto) et du Col des Bernets grâce à l'aide de M. Bertrand TEYSSEYRE. Enfin le Chemin de Rechious a été cette année encore nettoyé grâce aussi au concours de M. Jean-Pierre MONTIES sur sa partie haute.

L'épareuse du SIVOM a aussi réalisé le nettoyage des chemins de Vignaut et du Col des Ares à Rechious.

Du côté des animations, le 10 août, l'AREMIP a organisé à la Salle des Fêtes un très intéressant exposé sur les chauves-souris qui a attiré plus de 80 personnes. Enfin, le 24 août, à la suite de la réunion d'information sur l'effacement des réseaux en présence de l'Entreprise CASSAGNE et de responsables du SMEA et du SDEHG, suivie par une quarantaine d'habitants, s'est déroulé à la Salle des Fêtes le repas partagé de fin d'été qui a regroupé 70 convives.

• <u>Cimetière</u>

La Municipalité a réalisé cet été une étude du cimetière afin de définir le nombre de concessions disponibles ou à reprendre. Des panneaux seront prochainement mis en place afin de signaler à la population les tombes non entretenues susceptibles d'être reprises. En cas de problème, n'hésitez pas à joindre la Mairie.

De plus, la restauration du caveau DUFOUR et sa transformation en Dépositoire Communal devraient être réalisées en 2019.

• Point Croisement 7 Molles, Eau potable Vignaut

Pour le croisement des 7 Molles, les glissières devraient être installées courant octobre. La grange devrait être détruite en fin d'année.

En ce qui concerne les travaux de Vignaut, M. RENALIER assistera le 1er octobre à la réunion de la Commission Territoriale N°14 du SMEA et devrait y obtenir quelques informations.

• HAUTE-GARONNE NUMERIQUE

La dernière réunion du Syndicat mixte HAUTE-GARONNE NUMERIQUE annonce pour notre commune l'arrivée de la fibre sur la période septembre 2021-mai 2022. En attendant grâce à la technique de la 4G Fixe, nos abonnés bénéficieront d'une montée de débit à 30 Méga dès la fin de l'année 2018.

• Intervention artisan ferronnier

L'Entreprise DAMETAL a été contactée afin de fournir un devis pour la réparation du balcon de l'appartement de M. FONTAINE à l'école,. Il lui sera aussi demandé de procéder à l'étude d'un panneau signalétique pour la Mairie et la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 12h35.

Le Maire

D. SARRAUTE